



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

21 janvier 2008

## ISA - 2008 - Accord concernant l'équivalence des réglementations relatives à la double cotation des valeurs mobilières

 Télécharger le contenu

**Mots clés**

COOPÉRATION

SUPERVISION

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02